

Le gaz n'est pas une énergie propre, dit un scientifique

ANNE CAROLINE DESPLANQUES
Le Journal de Montréal

Investir dans le gaz naturel, comme le prévoit le projet Énergie Saguenay, n'est pas « un pas en avant » dans la lutte contre les changements climatiques, préviennent scientifiques et écologistes.

Le promoteur du projet, GNL Québec, indique vouloir envoyer des ressources plus propres vers des pays où le charbon est encore fortement utilisé.

Mais un des auteurs du quatrième et du cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Damon Matthews, prévient que le gaz est loin d'être vert.

MÉTHANE

Le gaz naturel est un émetteur de CO₂ moins fort que le charbon ou le pétrole, mais il émet un gaz beaucoup plus puissant que le CO₂, le méthane (CH₄), a-t-il expliqué lors d'un briefing scientifique en marge de la réunion du GIEC qui se tient cette semaine à Montréal.

Le scientifique indique que, jusqu'à présent, « il y a une sous-estimation générale des impacts à court terme des gaz à effet de serre plus puissants que le CO₂ ». Pour corriger le tir, le GIEC y consacra une session d'étude ces jours-ci.

Pour le biophysicien Marc Brullemans, membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste, Énergie Saguenay « est un projet très semblable à Énergie Est, avec les mêmes conséquences sur le climat ».

INVESTISSEMENT

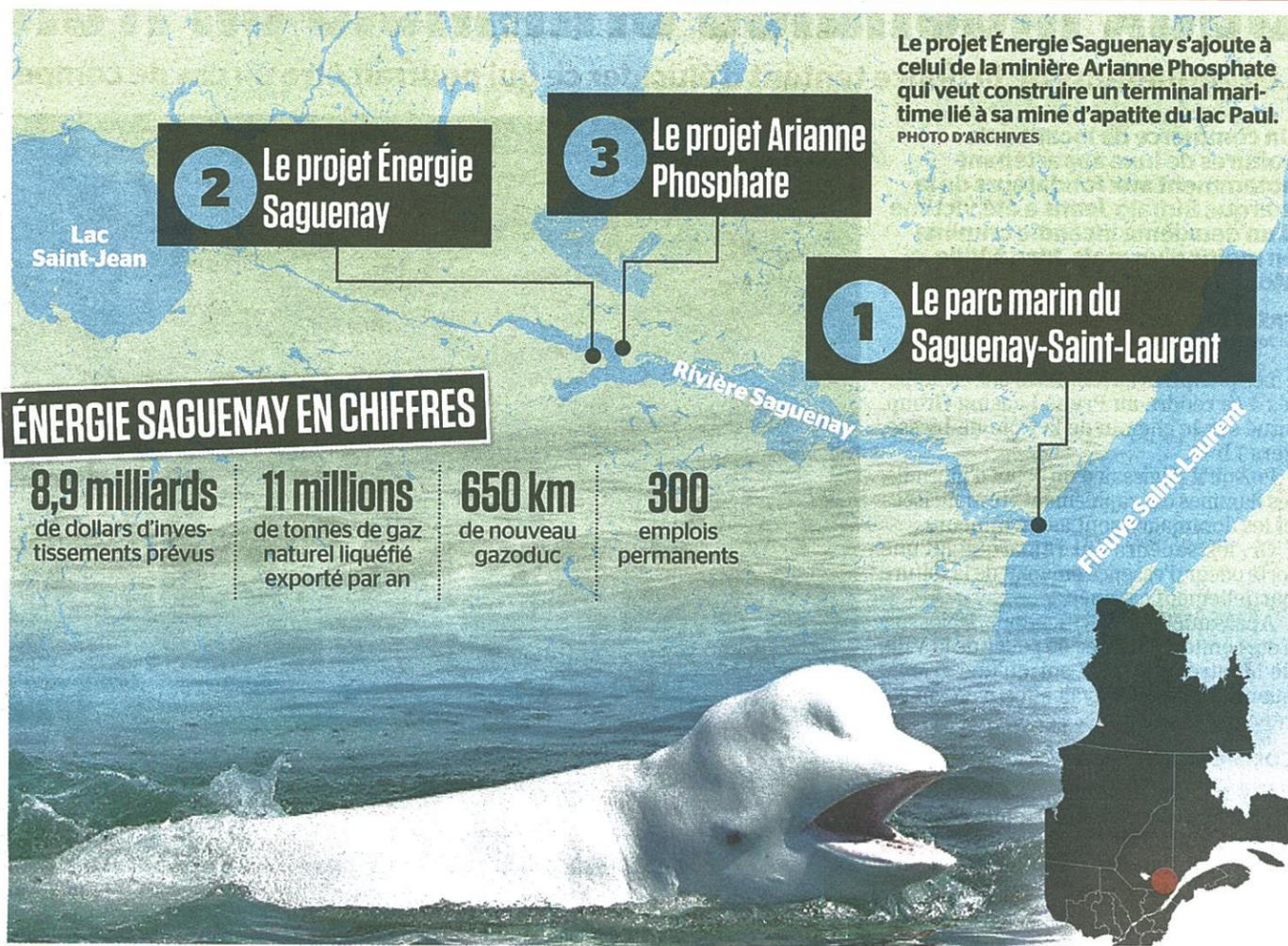
Le projet représente des investissements de plus de 7 milliards de dollars.

Mais « le budget [pour la transition énergétique] est si limité que nous devons nous concentrer sur les options énergétiques qui permettent vraiment de stopper nos émissions », estime M. Matthews.

Malgré le consensus scientifique, « les politiques publiques de lutte contre les changements climatiques semblent favoriser le développement de cette énergie fossile », déplore Christian Simard, directeur général de Nature Québec.

« Le gaz est au cœur de la politique énergétique 2030 du Québec, son développement est financé à la fois par le Fonds vert et le Fonds Capitale Mine Hydrocarbures », a expliqué Carole Dupuis, coordonnatrice du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec.

Selon elle, Québec se laisse convaincre par les 138 lobbyistes de Gaz Métro inscrits au registre des lobbyistes.



Un port d'exportation de gaz menace les bélugas

Les scientifiques craignent pour la survie du cétacé dans le parc marin du Saguenay

Pêches et Océans Canada estime qu'un port méthanier dans le fjord du Saguenay serait une sérieuse menace à la survie de deux espèces en péril, le béluga et le bar rayé.

ANNE CAROLINE DESPLANQUES
Le Journal de Montréal

« Destruction de l'habitat », « possibilité de mortalité », Pêches et Océans Canada est formel : des « dommages sérieux » sont à prévoir si le projet Énergie Saguenay de GNL Québec va de l'avant, selon une note obtenue par *Le Journal* en vertu de la Loi d'accès à l'information.

L'entreprise veut ériger un complexe de liquéfaction de gaz naturel dédié à l'exportation dans la rivière Saguenay, en amont du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. Pour rejoindre le quai, des navires gigantesques de plus de 300 mètres de long devraient traverser le parc plusieurs fois par semaine.

« Des effets négatifs importants sur le béluga sont anticipés par l'augmentation de la navigation », prévient Pêches et Océans.

« S'ils se prononcent aussi clairement, certainement que ça peut avoir des répercussions » estime le biologiste Alain Branchaud, directeur de la Société pour

la nature et les parcs (SNAP) au Québec. « Avec un avis défavorable d'une agence gouvernementale, je ne vois pas comment un projet comme celui-là pourrait aller de l'avant », ajoute Patrick Bonin, de Greenpeace.

L'Office national de l'Énergie a déjà accordé à GNL Québec un permis pour exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an.

Mais l'entreprise, qui n'a pas rappelé *Le Journal*, doit encore passer plusieurs étapes avant d'obtenir l'aval des gouvernements. Elle doit présenter d'ici la fin de l'année son étude d'impact environnementale. Il lui faut aussi se soumettre aux consultations publiques.

ESPÈCES EN PÉRIL

« La loi sur les espèces en péril est assez sévère. On n'a pas le droit de détruire l'habitat essentiel. Les caractéristiques acoustiques font partie intégrante de l'habitat », explique Robert Michaud, directeur scientifique du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins.

Le béluga est classé en voie de disparition depuis tout juste un an. Il en resterait moins de 900. Quant au bar rayé, il a quasiment disparu dans les années 1990 et a fait l'objet d'un long plan de rétablissement

avant de faire un retour dans le fleuve récemment.

M. Michaud indique que l'avis de Pêches et Océans ne l'a pas toujours emporté face aux intérêts économiques. « Ce n'est pas toujours la science qui décide », dit-il.

RENTABILITÉ

Le biologiste rappelle que Gros-Cacouna, un autre projet de port méthanier, a eu le feu vert des gouvernements il y a 10 ans, en dépit de l'avis défavorable de Pêches et Océans.

C'est finalement le faible prix du gaz qui a eu raison du projet. Une décennie plus tard, un autre projet de port méthanier vient d'être abandonné sur la côte ouest, bien qu'il ait eu toutes les autorisations gouvernementales.

« Le marché mondial du gaz est aux prises avec une surabondance, notamment à cause de la fracturation hydraulique. Le gaz de schiste inonde le marché et plombe les prix », explique Philippe Dumont, président de l'organisme Boréalisation.

« Un avis défavorable de Pêches et Océans combiné aux facteurs économiques et à l'absence d'acceptabilité sociale, le tout mis ensemble, oui ça pourrait faire capoter le projet », estime M. Dumont.